

## PROGRAMME DE FORMATION

### De la vente au caveau à l'oenotourisme

<b><u>OBJECTIFS :</u></b>	Stratégie de mise en place d'un espace dédié à la vente directe. Gestion et optimisation des ventes. Aborder l'oenotourisme.
<b><u>PRE-REQUIS :</u></b>	
<b><u>PUBLIC :</u></b>	Exploitants Agricoles et personnes en cours d'installation
<b><u>LIEU :</u></b>	Chambre d'Agriculture de l'Hérault LATTES
<b><u>DATES :</u></b>	13/03/2012 – 14/03/2012 et 22/03/2012
<b><u>CONTACTS :</u></b>	Sylvie GINISTY TEULON ☎ 04.67.20.88.54 Maryse BASCOUL ☎ 04.67.36.44 13
<b><u>INTERVENANT :</u></b>	Jean-Pierre BLANC, formateur consultant en marketing vente.
<b><u>MOYENS PEDAGOGIQUES :</u></b>	Présentation du contenu sous forme de diaporama, qui sera remis aux participants. Questionnaire pour juger de la réelle volonté et disponibilité de chacun Visite de caveaux
<b><u>DUREE :</u></b>	21 heures
<b><u>COUT :</u></b>	556 € (pris en charge par votre fonds de formation, le FSE et la Chambre d'Agriculture de l'Hérault pour les ressortissants VIVEA) Autre public, nous consulter.
<b><u>ATTESTATION :</u></b>	Une attestation de stage est remis aux participants à la fin de la formation

#### **1ère JOURNEE – DUREE : 7 H en salle**

**9 h – 17 h 30 :** Intervenant : Jean-Pierre BLANC

Choix et décision pour la création d'un lieu dédié à la vente.

- Contraintes
- Opportunités
- Bénéfices

Implantation du lieu

- Choix géographique
- Optimisation des abords
- Aménagement et signalisation

Définition des gammes de produits à la vente

Vendre quoi et à quel prix ?

- Gammes principales
- Gammes annexes
- Produits culturels
- Produits corporates

Définition du parcours marchand au sein du lieu de vente

Gestion de la caisse et des modes de paiement

## **2ème JOURNEE – DUREE : 7 H en salle**

**9 h – 17 h 30 :**           Intervenant : Jean-Pierre BLANC

- Disponibilité et temps d'ouverture
  - Choix des jours et horaires d'ouverture
  - Gestion du temps
  - Recrutement du personnel dédié ou polyvalent
- La vente
  - Techniques de vente
  - Dégustation
  - Services associés
- Le lieu de vente comme espace oenotouristique
  - Animations oenotouristiques
  - Communication oenotouristique

## **3ème JOURNEE – DUREE : 7 H en salle**

**9 h – 17 h 30 :**           Intervenant : Jean-Pierre BLANC

- Support de la VPC
- Gestion des imprévus
- Les conséquences
  - Personnel
  - Commercial
  - Financier
- Quelques exemples

**BULLETIN D'INSCRIPTION**

à renvoyer le plus rapidement possible à Maryse Bascoul - Chambre d'Agriculture de l'Hérault  
Antenne de Béziers-Servian - PAE La Baume - 34290 SERVIAN – Tél. : 04 67 36 44 13 - Fax : 04.67.28 38 31

Mme, M. \_\_\_\_\_ Tél \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance \_\_\_\_\_

**Production principale :** \_\_\_\_\_

Participera à la formation :

**« Optimiser nos ventes au caveau »**

**Ressortissants VIVEA :**

Exploitant  Conjoint collaborateur  Aide familial :   
En cours d'installation (PPP)<sup>1</sup> :  Cotisant solidaire

**Salariés :**

Salarié FAFSEA  Salarié OPCA2  Autre fonds (à préciser)

**Documents obligatoires à joindre :**

► **Pour les rattachés VIVEA : Exploitants, conjoints collaborateurs, aides familiaux, PPP, et cotisants solidaires**

- **Pour les exploitants, conjoints collaborateurs, aides familiaux :**
  - L'attestation de régularité de situation au regard du fonds d'assurance formation VIVEA <sup>2</sup>
- **Pour les personnes en cours d'installation :**
  - Une attestation du Point Info installation ou une copie du PPP
- **Pour les cotisants solidaires :**
  - Une attestation d'affiliation émise par la MSA.

► **Pour les salariés :**

- ✓ **Un chèque du montant de la formation établi à l'ordre de l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture 34**

- Salariés FAFSEA : contacter Christian Chapzal 04 99 52 21 21
- Salariés OPCA2 : contacter 04 42 20 93 52



Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_



<sup>1</sup> Pour les personnes en projet ou en cours d'installation, merci de nous faire parvenir l'attestation de votre point info concernant vos démarches.

<sup>2</sup> Pour les exploitants agricoles, conjoints collaborateurs ou aides familiaux, à demander à la MSA, au responsable de votre dossier dont le n° de tél figure en haut à gauche de votre «bordereau d'appel de cotisation »